

CONCOURS - INFORMATIONS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de BELFORT
organise un concours externe, interne et troisième concours pour l'Interrégion Grand Est d'
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Filière culturelle – Catégorie B

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est ouvert par spécialités : **musée, bibliothèque, archives et documentation**. Chaque candidat choisit, au moment de son inscription, la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à l'une des spécialités suivantes : musée, bibliothèque, archives et documentation.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers, le concours externe est ouvert :

- 1/ aux pères et mères ayant eu ou élevé au moins 3 enfants, (fournir une photocopie du livret de famille)
- 2/ aux sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Ministre des Sports sont dispensés de cette condition de diplôme exigée (joindre un justificatif officiel)
- 3/ aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1^{er} jour des épreuves. (Voir site : www.cnfpt.fr).

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2027. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Troisième concours : Ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier 2027, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins soit :

- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,
- soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 54 postes

	<u>Musée</u>	<u>Bibliothèque</u>	<u>Archives</u>	<u>Documentation</u>	TOTAUX
Externe	5	8	3	1	17
Interne	8	20	5	2	35
Troisième concours	1	1	0	0	2
TOTAUX	14	29	8	3	54

EPREUVES D'ADMISSIBILITE : Les épreuves écrites se dérouleront le **jeudi 20 mai 2027** (le ou les lieux d'épreuves seront précisés ultérieurement)

PERIODE et MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS d'INSCRIPTION :

<u>Inscriptions</u> : sur Internet	
<u>ATTENTION</u> : Aucune inscription ne sera prise par téléphone	du mardi 08 septembre au mercredi 14 octobre 2026 inclus Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 Adresse : 29 boulevard Anatole France, CS 40322 90006 BELFORT CEDEX Site Internet : www.cdg90.fr
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	Jeudi 22 octobre 2026 , sur place à 17h ou par courrier à minuit, le cachet de la poste faisant foi.